



CONTACTER L'ACJM

ANTENNES DE LA MANCHE

- 18 rue de l'Ecluse Chette à Coutances 02.33.19.05.80
- 16 rue des Tribunaux à Cherbourg en Cotentin 02.33.78.98.49

ANTENNE DU CALVADOS

- 16 rue St André à Caen 02.31.35.67.10

Adresse postale : ACJM Tribunal
Judiciaire 16 rue Dumont d'Urville
CS 45257 14052 CAEN Cedex 4

ANTENNE DE L'ORNE

- 5 Rue Valazé à Alençon 02.33.32.20.00



www.acjm.info



A.C.J.M.

Manche · Orne · Calvados

DES MISSIONS
SOCIOJUDICIAIRES

DEPUIS 1987

Aide aux victimes

Citoyenneté

Justice

Médiation



PÔLE AIDE AUX VICTIMES

Accompagner les victimes dans leurs démarches à toutes les étapes de la procédure

Accueil, écoute, information juridique, soutien psychologique, accompagnement physique aux audiences, orientation vers d'autres professionnels.

L'objectif est d'**aider les victimes, dans le respect** de leur autonomie, en fonction de leurs besoins, leurs ressources, leurs propres souhaits, leur rythme, ...

Les dispositifs dédiés aux violences intrafamiliales

L'ACJM intervient auprès des victimes pour **évaluer leur situation** et leur **présenter des moyens de protection susceptible être attribué** :

- l'Évaluation Individuelle de la Victime (EVVI)
- Le Téléphone Grave Danger (TGD)
- Le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)
- L'Ordonnance de Protection (OP)

Administration ad Hoc

Sur mandat judiciaire : représentation d'un **mineur victime**, afin de faire valoir ses droits dans une procédure, lui permettre de la comprendre.

Saisine lorsque le mineur ne peut être représenté par son parent (conflit d'intérêt, défaillance du civilement responsable, ...)

Rencontres et accompagnements physique, partenariat avec les avocats, les services éducatifs, gestions des fonds qui lui sont alloués, ...

Animer les Bureaux d'aide aux Victimes (BAV)

Au sein de chaque Tribunal Judiciaire, l'ACJM assure des permanences chaque semaine, pour animer des dispositifs en lien avec l'activité des juridictions.



Il s'agit de :

- préparer les victimes aux audiences et les y accompagner physiquement ;
- notifier des classements sans suite.

Permanences Point-Justice



Dans le cadre d'une convention avec le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits de l'Orne et de la Manche : tenue de permanences d'**accès aux droits** à Alençon, Argentan, l'Aigle, Cherbourg, Coutances, Saint-Lô et Avranches **pour toutes questions juridiques** : droit de la famille, de la consommation, du logement, ...





PÔLE SOCIO-JUDICIAIRE

Mesures d'investigation sociale

L'enquête Sociale Rapide : sur réquisition du Parquet, pour aider à l'individualisation des peines, par le recueil d'information sur le parcours de vie et la situation actuelle d'un mis en cause.

L'Enquête de Personnalité : ordonnée par un Juge d'Instruction, pour retracer le parcours de vie et présenter la situation actuelle d'un mis en examen ou d'une partie civile.

Mesures alternatives aux poursuites

Mesures requises par le Parquet et confiées à l'ACJM en tant que Délégué du Procureur, pour apporter une réponse judiciaire adaptée à la faible gravité des faits et à la personnalité du mis en cause, souvent primodélinquant. : Avertissement Pénal Probatoire, Classement sous condition, Médiation Pénale, Composition Pénale.

Le Contrôle Judiciaire Socio-éducatif

Mesure de suivi d'un justiciable, dans l'attente de son jugement, ou mis en examen, dont la liberté est soumise au respect d'un certain nombre d'obligations-interdictions.

Entretiens réguliers pour vérifier ce respect, évoquer la situation globale de l'intéressé, amener à une réflexion autour des faits reprochés.

Démarche socioéducative de prévention de la récidive.

Association agréée par le



Le CPCA

L'ACJM anime le **Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales** (CPCA) par orientation volontaire ou judiciaire. Ce centre "hors les murs" a pour objectif de protéger les victimes. Il permet également de prévenir la récidive.



Il propose une prise en charge psychologique et/ou sociale destinée à toute personne ayant commis des violences à l'égard de son-sa conjoint.e ou se sentant capable d'en commettre.

Un parcours est articulé autour de différents modules d'actions individuels et collectifs.

Le CPCA est un dispositif accessible sur l'ensemble du territoire.

Les réponses collectives : les stages

Stages décidés en **alternatives aux poursuites** ou **dans le cadre d'une condamnation pénale** :

- Stage de citoyenneté
- Stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes
- Stage de Responsabilité parentale
- Stage de sensibilisation aux dangers de l'usage des produits stupéfiants (ILS)

Les justiciables doivent s'acquitter du coût du stage.

Ces stages de sensibilisation recouvrent une dimension éducative ciblée et ont pour **objectif de responsabiliser les auteurs d'infraction** afin de leur faire prendre conscience des conséquences de leurs comportements.



PÔLE PRÉVENTION

S'inscrire dans le cadre extrajudiciaire

L'ACJM mène des actions de **prévention extrajudiciaire**, spécifiquement adaptées à son domaine d'intervention, afin de contribuer à la réduction des violences et des comportements à risque. En voici les **objectifs** :

Sensibiliser, prévenir, informer de la citoyenneté et des violences et comportements à risque dans les différentes sphères sociales et professionnelles.

Établir des liens entre les personnes concernées et les services d'aide aux victimes ou les dispositifs socio-judiciaires existants.

Comment ?

Mise en place d'actions ponctuelles, destinées à divers publics et à nos partenaires, pour sensibiliser et orienter vers des ressources adaptées.

Pourquoi est-ce important ?

Ces initiatives permettent d'intervenir en amont, avant toute procédure judiciaire, pour mieux soutenir les personnes en difficultés et leur offrir des alternatives, tout en renforçant la collaboration avec les structures compétentes.

L'ACJM est là pour agir, prévenir et accompagner vers des solutions durables et adaptées à chaque situation.



Une association au service des justiciables !



L'ACJM EN BREF

L'association ACJM a été créée en 1987 dans la Manche et est régie par la Loi de 1901. Son siège social est situé à Coutances.

L'ACJM est une association **agrée par le ministère de la Justice**.

Elle œuvre dans le champ **socio-judiciaire**, ses activités **s'articulent en 3 pôles** :

- Le service d'aide aux victimes
- Le pôle socio-judiciaire judiciaire
- Le pôle de prévention

Elle agit sur **3 territoires** : la Manche, l'Orne et le Calvados à travers ses antennes départementales et ses permanences délocalisées.

Pour en savoir plus sur nos actions ou devenir partenaire, contactez-nous !

Coordonnées du siège de l'ACJM



18, rue de l'Ecluse Chette - BP 405
50204 COUTANCES Cedex



02 33 19 05 87



siege@acjm.info



www.acjm.info